

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



COMMUNE DE SAINT-WITZ

(Val d'Oise)



## PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté du 2 juin 2017, le Maire de Saint-Witz a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à :

### L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le PLU a pour objet de définir les servitudes d'urbanisme applicables aux occupations et utilisations du sol, notamment :

- ✓ en délimitant les zones urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles et forestières, au sein du territoire communal ;
- ✓ en déterminant, pour certains secteurs, des orientations d'aménagement et de programmation avec lesquelles les occupations et utilisations du sol doivent être compatibles ;
- ✓ en fixant, dans son règlement et les documents graphiques du règlement, les règles avec lesquelles les occupations et utilisation du sol doivent être conformes.

Les caractéristiques principales du projet du PLU sont exprimées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Les informations environnementales sont incluses dans le rapport de présentation du PLU.

Les pièces du dossier seront mises à la disposition du public :

### **du lundi 17 juillet au samedi 2 septembre 2017 inclus**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier :

- en mairie de Saint-Witz aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 18h, et les samedis 26 août et 2 septembre 2017 de 9h à 12h;
- sur le site Internet de la commune : <http://www.saint-witz.fr>

et, éventuellement, consigner ses observations :

- sur le registre d'enquête publique en mairie;
- en les adressant par écrit à la mairie de Saint-Witz, à l'attention du commissaire enquêteur qui les visera et les joindra au registre;
- via le site Internet.

Le Président du Tribunal Administratif de Cergy a nommé, en qualité de commissaire enquêteur, Monsieur Daniel THIERIET.

**Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, en mairie de Saint-Witz, les :**

- **lundi 17 juillet 2017** de 15h à 18h,
- **mardi 1<sup>er</sup> août 2017** de 9h à 12h,
- **jeudi 10 août 2017** de 15h à 18h,
- **mercredi 23 août 2017** de 9h à 12h,
- **samedi 2 septembre 2017** de 9h à 12h.

Au terme de la durée de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Celui-ci disposera d'un délai de trente jours pour transmettre à la mairie de Saint-Witz le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés par le public en mairie pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête et au vu des conclusions du commissaire-enquêteur, le PLU, éventuellement modifié sera soumis à l'approbation du conseil municipal de Saint-Witz.

Toute information sur le projet de PLU peut être obtenue, sur simple demande, auprès de Monsieur le Maire de Saint-Witz.